

Politiques et procédures à l'intention des parents 2024-2025

FONCTIONNEMENT SCOLAIRE

Absences et retards

Absences

Le parent doit justifier l'absence de son enfant et indiquer le motif en communiquant avec la réception par téléphone au 514 636-0900 ou en écrivant dans le pluriportail à absence et à l'enseignant titulaire.

Absences prolongées pour voyages ou raisons récréatives

Les voyages durant les jours de classe et absences prolongées ne sont nullement encouragés. Nous n'offrons donc pas de service particulier lorsqu'un élève s'absente pour un voyage familial. Les enseignants ne sont pas tenus de fournir du travail supplémentaire. S'il s'avère qu'un élève s'absente plus d'une fois au courant de son parcours scolaire, une note sera mise à son dossier. Si un élève doit s'absenter pour une durée prolongée, le parent est prié de communiquer avec l'enseignant de son enfant ainsi que la direction de niveau, par la suite remplir le [formulaire 'Avis d'absence'](#) dans le portail sous l'onglet [Important/Formulaires web](#).

Départs hâtifs

- Le parent doit aviser la réception de tout départ hâtif un minimum d'une heure d'avance.
- Les départs hâtifs sont interdits après 14 h 50 afin de réduire l'achalandage à la réception.

Retards

- L'élève doit passer par la réception pour faire motiver son retard.
- Le traitement des retards se fait à l'intérieur d'une même étape selon un système de gradation allant du simple avis verbal par l'enseignant.e jusqu'à une communication de la direction et un retrait de classe de l'élève.
- Un élève peut avoir un maximum de cinq (5) retards par étape avant de recevoir une conséquence.

Alimentation et allergies

- Il est interdit d'apporter des noix ou des produits faits avec des noix à l'école.
- Il est interdit aux élèves de partager leurs collations.
- Afin d'éviter des situations problématiques, il est interdit d'envoyer de la nourriture pour souligner l'anniversaire d'un élève à la classe.
- Le CSAPPD encourage et enseigne les saines habitudes alimentaires. Il est donc fortement recommandé que les élèves aient des collations saines et limitées en ce qui concerne la quantité de sucre.
- Toute forme de sucrerie, de croustilles ou autre malbouffe sont interdites à l'école, sauf lors des activités spéciales.
- Afin de limiter les déchets, nous encourageons l'utilisation de contenants réutilisables dans la boîte à lunch.

Santé

Le parent doit informer l'administration (réception, CSAPP) et l'enseignant de son enfant de tout enjeu relié à la santé de son enfant en plus de remplir le formulaire '[Fiche santé](#)' dans le portail sous l'onglet [Important/Formulaires web](#) pour tout changement au niveau du dossier médical. L'équipe pourra prendre les dispositions nécessaires le cas échéant. Des exemples:

- Votre enfant reçoit un nouveau diagnostic au niveau de sa santé
- Votre enfant a des poux
- Votre enfant a subi une commotion cérébrale

Fermeture d'urgence

Pour toute information en cas de tempête, veuillez consulter les sites suivants :

- Le site internet du CSAPPD
- Le site Facebook de l'APCSAPP
- Le site Facebook du CSAPPD
- La messagerie du pluriportail

Normes de réadmission

Pour une réadmission au préscolaire et primaire en 4^e, 5^e et 6^e année

- Pour être promu au niveau supérieur, l'élève doit avoir obtenu une moyenne générale de 67 % ou plus au sommaire de la fin de l'année.
- Le bulletin final ne doit pas comporter plus de deux échecs (moins de 60 %), dont au maximum un échec parmi les matières suivantes : français et mathématique.
- Si l'élève est en échec dans l'une des matières de base ou dans la compétence « écriture » en français au sommaire de l'année, l'élève devra obligatoirement suivre les recommandations du plan d'action de l'école (orthopédagogie, tutorat, atelier d'écriture, etc.).
- Les élèves en 3e, 4e, 5e et 6e année devront réparer un échec au sommaire de l'année en mathématique, en français et à la compétence « écriture » en français. La mesure de réparation (cours de mise à niveau) sera alors proposée par la direction de l'école.
- L'élève du CSAPP doit non seulement respecter les conditions académiques de son milieu, mais doit aussi démontrer une maîtrise des attitudes et comportements qui sont véhiculés par le biais de nos quatre piliers d'intervention : le respect, l'engagement, l'autonomie et l'ouverture. (Voir le code de vie pour plus de détails.)

Pour une admission au secondaire

- L'élève doit présenter un résultat supérieur à 75 % en français et en mathématique, et ce, pour toutes les compétences.
- L'élève admis dans l'une de nos écoles secondaires doit présenter un bulletin final dont la moyenne générale des résultats de toutes les matières est de 75 % ou plus.

Uniforme

Tous les élèves doivent porter l'uniforme du CSAPPD en tout temps.

En éducation physique et en danse, aucune boucle d'oreille de type anneau et aucun pendentif ne sont acceptés, sauf les boucles collées à l'oreille.

Chaussures

- Les élèves doivent porter des chaussures sécuritaires, attachées et propres (les Crocs sont interdits).
- Les élèves doivent porter une chaussure de sport pour le cours d'éducation physique.
- Les élèves doivent changer de chaussures avant et après chaque récréation. Ils doivent porter des chaussures d'extérieur.
- Les bottes d'hiver (incluant les bottes de marque Ugg) et les bottes d'eau sont interdites en classe.

Couvre-chef

Le port de la casquette, de la tuque, du capuchon ou de tout autre couvre-chef est interdit à l'intérieur du Collège Sainte-Anne, préscolaire et primaire, entre 7 h et 18 h.

Journée couleur

Tout élève peut porter les vêtements de son choix le jour de son anniversaire.

- Le vêtement non transparent, qui couvre les épaules, la poitrine et le dos, doit être assez long et couvrir la ceinture de la jupe ou du pantalon, et descendre à la mi-cuisse dans le cas d'un legging.
- Les jupes et les bermudas doivent être à la mi-cuisse.
- Le port de sandales de plage, de talons hauts et de tout autre type de chaussures susceptibles de causer des blessures au cours des activités spéciales du CSAPPD, y compris les périodes de jeux à l'extérieur, est interdit.

CODE DE VIE

L'objectif du code de vie du CSAPPD consiste à offrir un référentiel éducatif à sa communauté afin de se donner la main pour favoriser un climat propice aux apprentissages et amener les élèves à devenir des citoyens responsables et bienveillants envers eux-mêmes, les autres et leur environnement.

Les attitudes mis en valeur dans notre projet éducatif sont :

- ▶ Autonomie
- ▶ Engagement
- ▶ Ouverture sur le monde
- ▶ Respect

Veillez vous référer au code de vie et au plan de lutte à la violence et à l'intimidation à l'école pour plus de détails sur la gestion des manquements mineurs et majeurs.

NÉTIQUETTE

Les appareils et outils technologiques sont utilisés à des fins pédagogiques, donc d'apprentissage. Le temps d'exposition aux écrans est considéré dans la planification des enseignants. L'éducation à la citoyenneté numérique est intégrée au curriculum du primaire et doit être une responsabilité partagée avec les parents.

- Les cellulaires et tout autre appareil intelligent (ex. : montre intelligente) sont interdits à l'école. Ces derniers doivent être rangés dans le casier en tout temps. Tout membre du personnel a le droit de confisquer un appareil intelligent. Le parent sera avisé de cette démarche et pourra récupérer l'appareil de son enfant à la réception.
- Les iPad et ordinateurs portables fournis aux élèves sont la propriété de l'école (les élèves ne les apportent pas à la maison). L'élève est responsable du contenu de son appareil et il s'assure que tout son contenu est pédagogique. Tout bris causé par des comportements inadéquats ou vandalisme de matériel technologique sera facturé aux parents.
- Tout comportement jugé irrespectueux ou inapproprié sur les réseaux sociaux ou outils de clavardage utilisés à l'école sera sanctionné. Le respect et le civisme sont de mise dans tous les environnements virtuels proposés par l'école.

TRANSPORT SCOLAIRE

- Tout parent doit signer le document explicatif des règlements du transport scolaire envoyé par Transco.
- Le respect du code de vie du CSAPP s'applique au transport scolaire en tout temps.
- En vertu du Code de la sécurité routière du Québec, il est interdit pour tout transporteur scolaire d'autoriser un surplus de bagages ou encore des articles tels des équipements de hockey, des skis, des bâtons, etc., à bord des autobus.

COLLABORATION AVEC LES PARENTS

Circulation des parents dans l'école

- Il est interdit de circuler dans l'école sans avoir avisé la réception.
- Les adultes qui souhaitent entrer dans l'école doivent s'identifier à leur arrivée. S'ils n'ont pas de rendez-vous, ils devront patienter à l'extérieur.

Communication avec l'école

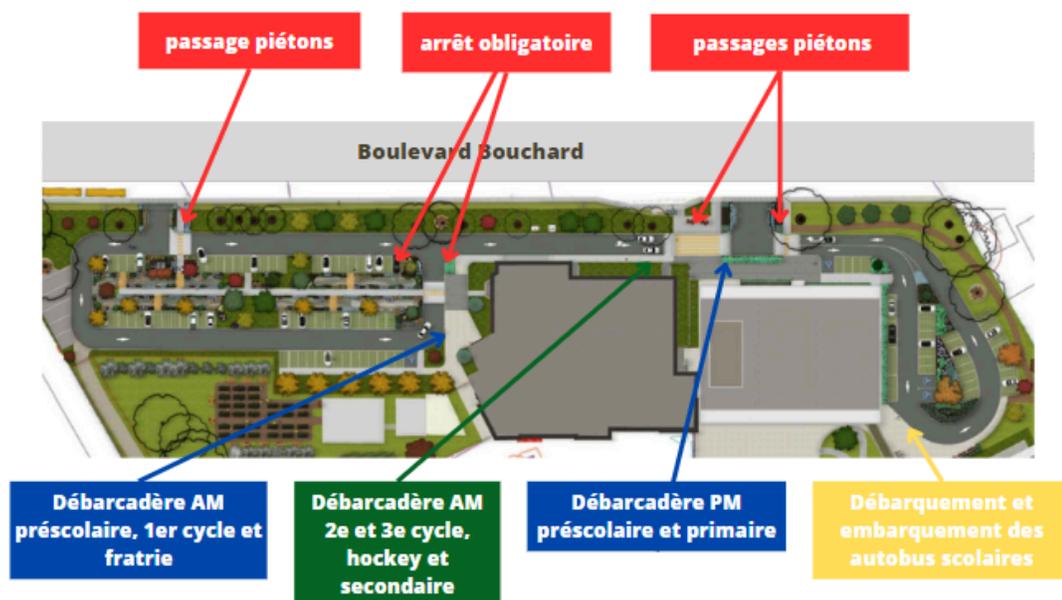
- Toute communication entre les parents et les membres du personnel doit être empreinte de respect et de politesse.
- Les membres du personnel répondent aux messages sur le pluriportail dans un délai de 24 à 48 h ouvrables.
- Les membres du personnel répondent aux messages non urgents à l'intérieur des heures de travail.
- La direction peut prendre le relais d'une communication jugée inappropriée, irrespectueuse ou agressive envers un membre du personnel.

Débarcadère matinal

- Les places de stationnement sont réservés pour les membres du personnel du Collège.
- Le parent doit rester dans son véhicule dans le débarcadère en tout temps.
- L'élève doit débarquer du côté passager du véhicule.

Débarcadère en fin de journée

- Les places de stationnement sont réservées aux membres du personnel.
- Il est interdit aux parents de bloquer les véhicules des membres du personnel.
- Les parents sont fortement encouragés à utiliser la géolocalisation pour accélérer la préparation de leur enfant.
- Les élèves et leurs parents doivent traverser aux passages piétons sur le territoire de l'école.
- Il est prévu que l'élève soit prêt un minimum de dix (10) minutes après la fin de son activité parascolaire.



Horaire typique

Périodes	Préscolaire	1 ^{er} cycle	2 ^e et 3 ^e cycle
7h29 – 8h00	Extérieur	Entrée progressive (7h40)	Entrée progressive (7h40)
8h00 – 8h31	P1	P1	P1
8h31 – 9h02	P1	P1	P1
9h02 – 9h33	P2	P2	Récréation
9h33 – 10h04	Récréation	P2	P2
10h04 – 10h35	P2	Récréation	P2
10h35 – 11h06	P3	P3	P3
11h06 – 11h37	P3	P3	P3
11h37 – 12h35	Dîner	Dîner	Dîner
12h35 – 13h06	Récréation	P4	P4
13h06 – 13h37	P4	P4	P4
13h37 – 14h08	P4	Récréation	Récréation
14h08 – 14h39	P5	P5	P5
14h39 – 15h10	P5	P5	P5
15h10	Fin des classes	Fin des classes	Fin des classes